

Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2021 006

Eure Normandie Numérique

Réunion du 11 janvier 2021

Objet : **Reconduction de la convention relative à l'élaboration des documents de paie**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération n°B2020 039 du 30 novembre 2020 portant reconduction de la convention d'élaboration des documents de paie pour l'année 2021 ;

Le Comité syndical, réuni le 11 janvier 2021 en visioconférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'application des nouveaux tarifs de la DSN concernant la convention avec le Centre de gestion de l'Eure pour l'élaboration des éléments de paie,

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24
- Collège Conseil Départemental : 15
- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 11 janvier 2021

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ

A handwritten signature in blue ink, reading 'Frédéric DUCHÉ', is written over a circular official stamp. The stamp contains text that is partially obscured by the signature but appears to include 'SMC' and 'D'EVREUX'.